2026 | 048

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
02/04/2026

DATE D'AFFICHAGE
09/04/2026

ENVOI EN PRÉFECTURE

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 27

L'an deux mil vingt six
Le 08 avril à 20h00
Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Benoît Le Rétif, Maire.

Étaient présents :
Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Stéphanie Goni-Lacasa, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjoints. Véronique Barrois, Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Fabien Guérin, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Olivier Joubin, Stéphanie Delbecque et Yann Clanche, Conseillers municipaux.

Absents excusés :
Fabrice Martin a donné pouvoir à Damien Bouchard
Christian Maudouit a donné pouvoir à Stéphanie Goni-Lacasa
Emmanuel Gué a donné pouvoir à Stéphanie Delbecque

Secrétaire de séance : Mme Laurence Roux

OBJET : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2122-24-1 issu de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers ;

VU le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de désignation et aux missions du correspondant incendie et secours ;

CONSIDÉRANT que la loi impose à chaque conseil municipal de désigner parmi ses membres un correspondant incendie et secours ;

CONSIDÉRANT que ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 14) pour les questions de défense extérieure contre l'incendie (DECI) et d'information de la population sur les risques ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la commune de Verson d'assurer une coordination fluide avec les secours pour la sécurité des habitants et la protection du patrimoine communal ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal désigne Vincent MARIN-LAINE, en sa qualité de conseiller municipal, pour exercer les fonctions de Correspondant Incendie et Secours de la commune de Verson.

ARTICLE 2 : Les missions du correspondant incendie et secours consistent notamment à :

- Assurer l'interface avec le SDIS pour la mise en œuvre des actions de prévention et de protection.
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Informer le conseil municipal sur les enjeux liés à la sécurité civile et à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).
- Sensibiliser les administrés aux risques de catastrophes naturelles ou technologiques et aux gestes qui sauvent.

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20260408-DELIB_2026_048-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

ARTICLE 3 : Le nom du correspondant incendie et secours sera communiqué officiellement au Représentant de l'État dans le département (Préfecture du Calvados) ainsi qu'au Directeur du SDIS 14.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire,

MAIRIE DE VERSON (Calvados)

Benoît LE RETIF

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20260408-DELIB_2026_048-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026